



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2014 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS	
M. Michel CARTI	Président SIAO Carbon Blanc
M. Jean-Marie DARMIAN	Conseiller Général de la Gironde
M. Hervé GILLE (à partir de 10h45-rapport 5)	Conseiller Général de la Gironde
Mme Céline LIEBAUT-JANY	Maire de Cabanac et Villagrains
M. Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
M. Robert QUERON	Conseiller Communautaire
M. Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
M. Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire
MEMBRES REPRESENTES	
Mme Anne BREZILLON (pouvoir à M. QUERON)	Conseillère Communautaire
M. Gérard CHAUSSET (pouvoir à M. TURON)	Conseiller Communautaire
M. B.P. LACOSTE (pouvoir à Mme LIEBAUT-JANY)	Maire de Saint Magne
Mme Liliane POIVERT (pouvoir à M. RENARD)	Conseillère Générale de la Gironde
MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES	
M. Max GUICHARD	Conseiller Communautaire
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION	
Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Clément GUYARD	SMEGREG
M. Christophe LADURELLE	Conseil général Gironde
M. Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
M. Denis SABATE	Payeur départemental

La séance est ouverte à 9h40 par Monsieur RENARD, Président du Syndicat Mixte. Le quorum étant fixé à 9 membres présents ou représentés, et tous les collèges étant représentés, le Comité peut délibérer valablement.

Monsieur RENARD accueille les nouveaux membres qui intègrent le SMEGREG et propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

1. Procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2013

Madame LIEBAUT-JANY et Monsieur CARTI ne prennent pas part au vote.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote.

2. Election du bureau

Monsieur RENARD propose de reconduire le bureau dans sa composition actuelle et de le compléter pour ce qui concerne les représentants du collège des services de l'eau potable autres que la CUB.

La présidence de la réunion est confiée à Monsieur MAUGEIN en tant que doyen d'âge.

Pour le poste de vice-président qui revient au collège des services de l'eau hors CUB, c'est Monsieur CARTI qui est élu, Madame LIEBAUT-JANY et Monsieur LACOSTE étant de fait désignés membres du bureau.

La composition du bureau est donc la suivante :

- ✓ Président : M. Alain RENARD.
- ✓ Vice-présidents : M. Jean-Pierre TURON ; M. Michel CARTI.
- ✓ Membres : M. Jacques MAUGEIN ; M. Hervé GILLE ; Mme Anne BREZILLON ; M. Gérard CHAUSSET ; Mme LIEBAUT-JANY ; M. Bernard-Philippe LACOSTE.

3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

A la demande du Président, Madame BEGUE rappelle la composition de la Commission d'appel d'offres arrêtée en juillet 2013. Monsieur RENARD propose de maintenir le nombre de membres de la Commission à cinq et de reconduire les désignations faites à cette occasion.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres adoptée à l'unanimité est ainsi la suivante :

- ✓ Président : Monsieur TURON, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- ✓ Membres : Mme BREZILLON et Monsieur MAUGEIN ;
- ✓ Suppléants : Messieurs QUERON et GILLE.

4. Adhésion nouveaux membres SMEGREG

A la demande du Président, Monsieur de GRISSAC rappelle les principes qui régissent l'entrée d'un nouveau membre dans l'établissement puis présente les demandes d'adhésion à examiner :

- ✓ le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan (délibération du 26 novembre 2013) ;
- ✓ la Communauté de communes de Montesquieu (délibération du 10 décembre 2013) ;
- ✓ le syndicat intercommunal d'adduction d'eau AR.PO.CA.BE (délibération du 21 janvier 2014 reçue après l'envoi des convocations à la présente réunion).

Monsieur de GRISSAC fait également état :

- ✓ du courrier du Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Castelnau de Médoc qui indique que son Comité syndical est a priori favorable à une adhésion et que cette question sera examinée lors de sa prochaine réunion ;

- ✓ du message du Syndicat des eaux et d'assainissement de Ludon-Macau-Labarde demandant de ne pas prendre en compte sa délibération du 3 décembre 2013 par laquelle il désigne son délégué au SMEGREG sans demander explicitement à entrer au SMEGREG, cette question devant figurer à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

Après avis favorable aux demandes des syndicats de Bonnetan et d'AR.PO.CA.BE., les discussions portent sur la demande de la Communauté de communes de Montesquieu qui pose une difficulté.

En effet, alors que l'article 5 des statuts du SMEGREG mentionne : « Peuvent également adhérer au Syndicat les communes ou leurs groupements exerçant sur le périmètre du SAGE des Nappes profondes de Gironde tout ou partie de la compétence « alimentation en eau potable » au sens de l'article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales. », il apparaît que la Communauté de communes n'exerce pas, dans les faits, la compétence « approvisionnement en eau de substitution » inscrite dans ses statuts (pas de budget annexe, pas de production d'eau, pas d'achat d'eau, pas de vente d'eau).

De plus, en cas d'entrée de la Communauté de communes au SMEGREG, sa contribution au budget du SMEGREG serait nulle en l'absence de volume prélevé dans le milieu naturel ou importé depuis un autre service.

Monsieur RENARD recentre le débat sur la question fondamentale de l'exercice effectif de la compétence « alimentation en eau potable ».

Madame LIEBAUT-JANY précise que tous les services de l'eau de la Communauté de communes ont l'intention de demander à entrer au SMEGREG et qu'il est important que la Communauté de communes puisse être représentée au sein du SMEGREG.

Elle rappelle, à la demande de Monsieur MAUGEIN, les motivations de la Communauté de communes. Sur les 12 millions de mètres cube d'eau prélevés sur le territoire de la communauté, 10 sont destinés à alimenter la Communauté urbaine de Bordeaux et ce, alors que les services locaux connaissent des tensions sur leurs ressources, que l'axe des 100 000 m³ traverse le territoire qui est par ailleurs concerné par un ou plusieurs projets de substitution.

Les tensions avec la CUB ont pu être apaisées récemment et le SMEGERG constitue un lieu où les questions d'accès à la ressource doivent pouvoir être abordées sereinement, étant entendu que le territoire ne doit avoir qu'une parole exprimée au travers de la Communauté de communes.

Pour Monsieur RENARD, une représentation de ce territoire par la Communauté de communes ne peut s'entendre que si les services de l'eau concernés sont tous adhérents au SMEGREG et confient formellement à la Communauté de communes le soin de les représenter.

Comme il ne peut pas y avoir de double représentation, il convient d'attendre que tous les services se soient prononcés pour aller plus loin sur cette question, et surtout qu'ils aient explicitement exprimé le souhait d'être représentés par la Communauté de communes.

Monsieur CARTI indique que la question est délicate et relève peut être d'une modification des statuts. Dans le même temps, il se réjouit des demandes d'adhésion qui révèlent un intérêt croissant porté à la question de la gestion de la ressource.

Monsieur TURON rappelle que le cadre formel de désignation des délégués qui siègent au Comité syndical au sein du troisième collège impose que le territoire de la Communauté de communes soit organisé pour être représenté.

En conclusion, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- ✓ se prononce favorablement à l'entrée dans le syndicat mixte du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan ainsi que du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau AR.PO.CA.BE ;
- ✓ prend acte du fait que la proposition d'adhérer au SMEGREG sera présentée, lors d'une prochaine réunion, aux comités syndicaux du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Castelnau de Médoc et du Syndicat des eaux et d'assainissement de Ludon-Macau-Labarde.

Par ailleurs, considérant que la Communauté de communes de Montesquieu n'exerce pas de manière opérationnelle sa compétence "approvisionnement en eau de substitution", le Comité syndical émet un avis défavorable à son adhésion.

Toutefois, conscient de la volonté des acteurs de l'eau potable de ce territoire de s'exprimer d'une seule voix au travers de la Communauté de communes de Montesquieu, le Comité syndical propose d'examiner, dès lors que tous les services de l'eau de la Communauté de communes auront adhéré au SMEGREG, les modalités pratiques d'une telle représentation.

Il précise qu'une formalisation par délibération du souhait de chacun des services de l'eau à être représenté par la Communauté de communes sera bien entendu de nature à faciliter la mise en œuvre d'une organisation répondant à cette demande mais non prévue par les statuts de l'établissement.

5. Programme d'actions 2014

Monsieur de GRISSAC présente les actions lancées en 2013 et non encore menées à leur terme ainsi que les études prévues en 2014.

- ✓ Mise en œuvre du schéma d'alimentation en eau du nord Médoc - « Forage de Vensac ».
- ✓ Ressources de substitution :
 - Cénomaniensud Gironde ;
 - recherche site alternatif pour le projet « Eau de Garonne-réinfiltration et reprise ».

Monsieur QUERON pose la question du brevet de la Lyonnaise des Eaux sur ce procédé. Monsieur de GRISSAC répond que des éléments permettant de contester la validité du brevet existent, entre autres le fait que ce procédé est déjà mis en œuvre de longue date en Suisse notamment.

- ✓ Ressources de dilution : maîtrise de la turbidité sur le forage de Sadirac.

Monsieur CARTI se prononce défavorablement sur la mise en œuvre de cette action. Monsieur RENARD demande à ce qu'une réunion avec les acteurs concernés soit organisée avant de prendre une décision.

✓ Mise en œuvre du projet de substitution Landes du Médoc :

- schéma d'alimentation en eau du sud Médoc ;
- schéma opérationnel de substitution ;
- forages de reconnaissance à Sainte-Hélène et à Saint Médard en Jalles.

✓ Projet MACEau :

Un point sur les réunions publiques tenues pour le projet MAC Eau ainsi que le programme 2014 sont présentés.

Monsieur de GRISSAC informe les membres du Comité syndical que la prestation externalisée de saisie informatique des questionnaires, après consultation, a été confiée à une entreprise adaptée basée dans le département des Landes.

Monsieur RENARD indique que la mise en œuvre de ce projet de distribution des kits hydro-économes n'est aujourd'hui pas pleinement satisfaisante et que par conséquent une démarche volontariste des collectivités est souhaitable.

Monsieur TURON indique que la Communauté urbaine mène des actions en continu auprès des bailleurs et a mis à disposition des CCAS le « chèque eau ».

✓ Actions en application du SAGE Nappes profondes Gironde ou à la demande de la CLE :

- atlas des zones à enjeux aval ;
- atlas d'une carte de vulnérabilité des nappes du SAGE ;
- modèle oligocène ;
- actions d'animation liées à la mise en œuvre du SAGE (programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire, réseau des Espaces info économie, tableau de bord du SAGE, diverses opérations de communication dont le baromètre "les girondins et l'eau" et la création de supports de communication ou pédagogiques).

Monsieur EISENBEIS rappelle le contenu des actions menées par le réseau Espace Info Economies d'Eau ainsi que la consultation menée en vue des prestations pour 2014.

S'agissant des candidats ayant répondu à la consultation pour les Espaces Info Economies d'eau, la candidature de Kipoplouie est jugée incomplète. Pour les autres candidats, les offres sont jugées acceptables hormis le coût unitaire de distribution des kits MAC Eau qui est jugé prohibitif dans toutes les propositions.

6. Calcul des contributions des membres au budget de l'établissement

Monsieur RENARD donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour une présentation des taux de contribution calculés en application des dispositions de l'article 8 des statuts du SMEGREG.

Avant que le comité ne procède au vote. Monsieur CARTI informe que, dans la mesure où il n'a pas soumis à son assemblée délibérante cette question de la contribution au budget du SMEGREG, il ne participera pas au vote sur ce rapport, et ne participera pas non plus au vote du rapport suivant relatif au budget primitif. Il précise que cette question sera abordée devant son comité syndical lors de sa réunion du 11 février 2014.

7. Budget primitif 2014

Après avoir rappelé que le principe arrêté lors du débat d'orientation budgétaire était une contribution inchangée pour la CUB et le Conseil général, Monsieur RENARD donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour présenter les principes retenus pour l'élaboration du projet de budget.

Il rappelle à cette occasion :

- ✓ le souhait exprimé par ces deux partenaires de voir les subventions qu'ils accordent au dispositif "Espaces info économie d'eau", à savoir 20 000 € (soit 20%) par an chacun, intégré dans leur participation ;
- ✓ que le taux d'intervention de l'Agence de l'eau pour ce dispositif est désormais de 50% contre 30% jusqu'à l'année dernière ;

Dans ce contexte, et avec l'entrée de nouveaux membres, le principe retenu pour l'élaboration du budget primitif est celui d'une diminution des participations de la CUB et du Conseil général inférieure à celle que permettrait la répercussion intégrale des contributions des nouveaux membres.

Il en résulte :

- ✓ une réduction des participations des deux partenaires historiques tout en prenant en compte à la fois leur demande d'intégration dans leurs participations de leurs subventions aux "Espaces info économie d'eau" et de la majoration des aides de l'agence ;
- ✓ une augmentation légère de la masse budgétaire tout en restant dans la fourchette basse en matière de participation des nouveaux membres.

Ces précisions étant apportées, Monsieur RENARD présente les détails du projet de budget avant de le soumettre au vote de l'assemblée.

Monsieur CARTI indique qu'il ne participera pas au vote pour les raisons évoquées précédemment.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur RENARD lève la séance à 11h40.

Bordeaux, le 28 janvier 2014

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Renard". Below the signature, the name "Alain RENARD" is printed in a standard font.

Alain RENARD